Département de l'Yonne - Arrondissement d'Auxerre

Extrait du registre des délibérations – D_2022_119
Conseil Communautaire du 10 novembre 2022 à 18h30

L'an deux mil vingt-deux, le dix novembre, à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil communautaire à Aillant-sur-Tholon (Montholon) au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Mahfoud AOMAR.

Nombre de communes : 13 Date de la convocation : 4 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents (15) : Mahfoud AOMAR, Karine BONAME, Françoise CANCELA, Gérard CHAT, Alain CHEVALLIER, Muy-Hour CULÉA, Bernard CURNIER, Fernando DIAS GONCALVES, Patrick DUMEZ, Sylviane MICHET MOLINARO, Bernard MOREAU, Patrick RIGOLET, Thierry ROUMÉGOUX, Alain THIERY, Joëlle VOISIN.

Pouvoirs (10) : Bruno CANCELA pouvoir à Patrick DUMEZ, Daniel DERBOIS pouvoir à Thierry ROUMÉGOUX, Peggy GIRARDOT pouvoir à Françoise CANCELA, Danielle MAILLARD pouvoir à Bernard CURNIER, Valérie MULLER pouvoir à Gérard CHAT, Marie-Laurence NIEL pouvoir à Mahfoud AOMAR, Véronique PARDONCE pouvoir à Alain CHEVALLIER, Sylviane PETIT pouvoir à Fernando DIAS GONCALVES, Jean-Luc PRÉVOST pouvoir à Patrick RIGOLET, Karine RODRIGUES DA ROCHA pouvoir à Sylviane MICHET-MOLINARO.

Absents (3) : Séverine FERMIER, Angélique GUYON, David SÉVIN.

Ayant délibéré : 25 **Secrétaire de séance :** Alain CHEVALLIER

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

IMPLANTATION DE QUATRE BORNES INTERACTIVES À VOCATION TOURISTIQUE

Le Vice-président en charge du tourisme rappelle que la Communauté de Communes est compétente depuis le 1er janvier 2017 en matière de « promotion du tourisme ». À ce titre, il est proposé d'installer quatre bornes interactives supplémentaires à vocation touristique sur le territoire de la communauté de communes : à CHASSY, à SOMMECAISE, à FLEURY LA VALLÉE et à VALRAVILLON (Guerchy).
La borne interactive permettra de visualiser les activités proposées sur le territoire (patrimoine, hébergements, lieux de restauration, service …), les sentiers de randonnées en cartographie 3D et le téléchargement de l'application France Touristic.

La dépense prévue pour ce projet d'installation de 4 bornes interactives est estimée à 49 368 € HT avec un détail de recettes comme suit :

		Recettes HT
Financement du projet d'implantation des quatre bornes	Subvention Région BFC (10.13 %)	5 000 €
	Etat – FNADT (69.87 %)	34 494 €
	Autofinancement (20 %)	9 874 €
	TOTAL	49 368 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- de donner mandat au Président aux fins de solliciter toutes les subventions présentées auxquelles l'opération est éligible,
- d'autoriser le Président à engager l'opération d'installation des quatre bornes interactives dans la limite budgétaire de 60 000 €HT,
- d'autoriser le Président à engager la procédure de consultation pour le choix de l'entreprise,

REÇU EN PREFECTURE
le 17/11/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-089-248900524-20221110-D_2022_119-

- d'autoriser le Président à engager tous les marchés publics nécessaires à la réalisation de l'opération, dans la limite budgétaire de 60 000 €HT, étant précisé que le conseil sera informé, à chaque séance, de l'avancement du projet et des engagements de marchés réalisés.

Vu le montant estimé pour les quatre bornes interactives,
Vu l'exposé du Vice-président au tourisme,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés,

APPROUVE l'implantation de quatre bornes interactives à vocation touristique supplémentaires sur le territoire de l'Aillantais : à CHASSY, à SOMMECAISE, à FLEURY LA VALLÉE et à VALRAVILLON (Guerchy) dans la limite budgétaire de 60 000 € HT,

AUTORISE le Président à engager la procédure de consultation pour le choix de l'entreprise,

AUTORISE le Président à engager tous les marchés publics nécessaires à la réalisation de l'opération, dans la limite budgétaire de 60 000 €HT, étant précisé que le conseil sera informé, à chaque séance, de l'avancement du projet et des engagements de marchés réalisés,

AUTORISE le Président, à solliciter toutes les subventions mobilisables pour ce projet.

Le Président de la CCAB, Mahfoud AOMAR

Acte rendu exécutoire

Et publication ou notification du

Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne
REPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU EN PREFECTURE
le 17/11/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-089-248900524-20221110-D_2022_119-